

E 6064

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 mars 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 mars 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Grèce, la France, l'Italie, la Hongrie et la Slovaquie



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 21 février 2011
(OR. en)**

6034/11

SOC 86

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Grèce, la France, l'Italie, la Hongrie et la Slovaquie

DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
pour la Grèce, la France, l'Italie, la Hongrie et la Slovaquie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par les organisations de travailleurs et d'employeurs,

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 22 novembre 2010¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2013, à l'exception de certains membres.
- (2) Les gouvernements de la Grèce, de la France, de l'Italie, de la Hongrie et de la Slovaquie ainsi que les organisations de travailleurs ont proposé des nominations pour un certain nombre de postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 322 du 27.11.2010, p. 8.

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période s'achevant le 30 novembre 2013:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Titulaires	Suppléants
Italie	M. Michele TIRABOSCHI	M. Francesco CIPRIANI
Hongrie		Mme Eszter ENYEDI
Slovaquie	Mme Lilit MAMIKONYAN	Mme Silvia GREGORCOVÁ

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

Pays	Titulaires	Suppléants
Grèce	M. Alexandros KALIVIS	M. Konstantinos ISSYCHOS
France		M. Jean Jacques DANIS
Hongrie		M. László GYIMESI

Article 2

Le Conseil nommera ultérieurement les membres titulaires et les membres suppléants qui ne sont pas encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil

Le président
